

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

UNIVERSITÉ DE BESANÇON

# DIPLÔME D'ÉTUDES SUPÉRIEURES SPÉCIALISÉES

## GRADE DE MASTER - MASTER'S DEGREE

Vu le code de l'éducation, et notamment son article L.613-1

Vu le décret n° 84-573 du 5 juillet 1984 modifié relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur

Vu le décret n° 99-747 du 30 août 1999 modifié par le décret n° 2002-604 du 25 avril 2002 relatif à la création du grade de master

Vu l'arrêté ministériel du 29 octobre 2001 relatif aux habilitations de l'Université de Besançon à délivrer des diplômes nationaux de troisième cycle

Vu les pièces justificatives produites par M. LUDOVIC GRUSS, né le 30 janvier 1980 à MONTPELLIER (034), en vue de son inscription au Diplôme d'études supérieures spécialisées en Géologie Appliquée

Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressé a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes prévu par les textes réglementaires

le **DIPLÔME D'ÉTUDES SUPÉRIEURES SPÉCIALISÉES EN GÉOLOGIE APPLIQUÉE**, mention *assez bien*

est décerné à **M. LUDOVIC GRUSS**

à qui est conféré le grade de master

au titre de l'année universitaire 2003-2004.

Le titulaire



Le Président

N° BESANCO 4668049

Françoise BÉVALOT

/2005200307614

Fait à BESANÇON, le 23 mai 2005

Le Recteur d'Académie,  
Chancelier des universités

Anne SANCIER-CHATEAU

